



ANCIENS de STAN

Paris, le 4 avril 2023

Chère amie, cher ami,

J'ai le plaisir de vous inviter, en tant que membre adhérent à l'Association Amicale des Anciens Élèves du Collège Stanislas, à participer à l'Assemblée Générale annuelle, appelée à statuer sur l'exercice 2022.

Vous y découvrirez les actions effectuées par votre Association tout au long de l'année, ainsi que ses projets pour l'avenir, et pourrez échanger avec d'autres anciens camarades à l'occasion d'un cocktail dînatoire, ce dernier étant ouvert à tous les anciens élèves du Collège.

Cette assemblée se tiendra le mercredi 19 avril 2023, dans la salle Guynemer.

L'ouverture étant à 19h00 précises, vous serez attendus à partir de 18h30,

pour l'enregistrement des pouvoirs et la remise des documents.

Il sera possible d'y participer en présentiel ou à distance (mais dans ce cas, sans vote)

Le lien de connexion et les documents vous seront communiqués quelques jours avant.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Ouverture de l'Assemblée par M. Benoît Maillard, Président de l'Association
- Point sur la vie du Collège Stanislas par M. Frédéric Gautier, Directeur de Stanislas
- Intervention de l'Abbé Henri Beaussant, aumônier
- Point sur la Fondation Stanislas pour l'Éducation
- Rapport Moral
- Rapport Financier
- Renouvellement des membres du Comité Directeur
- Perspectives pour 2023 et au-delà
- Questions diverses

Afin de vivre la dimension amicale de notre rencontre, un **cocktail dînatoire** poursuivra notre réunion statutaire dans le salon des anciens élèves, au prix de 10 euros par personne.

La participation est gratuite pour les anciens élèves sortis de Stanislas en 2022.

Je ne saurais trop insister sur l'importance de cette Assemblée pour manifester votre soutien à l'équipe qui fait vivre notre Association et la communauté des anciens élèves.

J'espère avoir l'occasion d'accueillir le plus grand nombre d'entre vous !

Votre dévoué,

Benoît MAILLARD
Président (96)

P.S. En cas d'impossibilité de participer à l'AG, merci de retourner le pouvoir joint.



ANCIENS de STAN

Convocation à l'Assemblée Générale

Le mercredi 19 avril 2023, à 19h

Collège Stanislas - Salle Guynemer

(dès 18h30 : enregistrement des pouvoirs et remise des documents financiers)

Pour faciliter l'entrée dans la salle et la participation au vote, veuillez s'il vous plaît :

- **dès maintenant**, compléter l'une des deux formules ci-dessous et la renvoyer **avant le 12 avril 2023**
 - à l'aide de l'enveloppe ci-jointe
 - ou bien : à l'adresse mail suivante par l'envoi du document scanné : e.pailloncy@anciensdestan.org
- **le jour J lors de votre arrivée**, présenter ce même document

✂-----

PREMIERE FORMULE : « Je ne pourrai pas participer à l'AG, je donne mon pouvoir »

Pour l'Assemblée Générale du mercredi 19 avril 2023, je donne pouvoir à (1):

Date et signature :

1) Vérifiez que le camarade désigné est en règle de sa cotisation 2023 et qu'il sera bien présent.
Sans indication de mandataire, le pouvoir sera donné au Président de l'Association,
conformément à l'article 12 du Règlement Intérieur de l'Association.

✂-----

DEUXIÈME FORMULE : « Je participerai à l'AG »

- J'assisterai **en présentiel** à l'Assemblée Générale du mercredi 19 avril 2023
- J'assisterai **à distance (mais dans ce cas, sans vote)** à l'Assemblée Générale du mercredi 19 avril 2023
- Je participerai au cocktail dînatoire (2): 10 €
- Je participerai au cocktail dînatoire (je suis sorti de Stan en 2022) : gratuité

(2) Paiement de préférence par CB dans le cadre d'une inscription en ligne sur notre site internet (anciensdestan.org), rubrique "Agenda", sur l'événement "Assemblée Générale

OU : par chèque, à l'ordre de AAAECS

OU : par CB ou en espèces, sur place

Date et signature :